



CONTACT

Yann Le Mitouard
Réglementation sociale
ylemitouard@medef44.fr
02.52.20.06.63



DIAGNOSTIC SOCIAL ET PATRONAL DES TPE/PME

Nouveau service
aux entreprises du
département, proposé
par les services conseil
du Medef 44.

Avec le soutien de la
DIRECCTE Pays de la
Loire dans le cadre du
dispositif d'appui
conseil en ressources
humaines.

3 étapes
3 conseillers
5 heures de services



Diagnostic Social

Nouveau service aux entreprises du département, proposé par les services conseil du Medef 44

Objectif : Accompagner à l'identification et à la gestion des obligations sociales des TPE/PME (recrutement, gestion RH et appui à la fin de contrat).

Public concerné : Entreprises de moins de 11 salariés.

Valeur ajoutée : Appui personnalisé par un professionnel du droit. Réponse rapide et adaptée à la situation de l'entreprise.

Modalités d'intervention : 3 étapes pouvant être choisies indépendamment les unes des autres.

Intervenants

Yann Le Mitouard - Chargé de mission : juriste du Medef 44, 6 ans d'expérience, titulaire d'un double MASTER 2 en Droit social et en Droit des affaires.

Jean-Benoît Louvet - Chargé de mission réglementation sociale

Valérie Saint-Onge - Chargée de mission handicap

Etape 1 - Permanence juridique

Etape 2 - Diagnostic social

OBJECTIFS : Identification concrète des besoins de l'entreprise en termes d'accompagnement RH.

MODALITES : Questionnaire en ligne - 10 minutes.

Etape 3 - Appui social en entreprise à la carte

OBJECTIFS : En fonction des réponses au questionnaire, l'entreprise est aidée à identifier et à définir un plan d'action continu pour traiter et élaborer une gestion RH efficace dans sa structure : que faire pour répondre aux obligations RH qui me sont imposées ?

L'objet de cet appui est d'apporter un accompagnement personnalisé sur la mise en oeuvre d'un plan d'actions découlant d'une évaluation des pratiques RH de l'entreprise et des besoins qui en découlent.

1) Elaboration d'une démarche de gestion des RH dans l'entreprise en priorisant les actions à mener en fonction de la situation de l'entreprise sur les différents items suivants : Convention collective affichages/documents obligatoires, santé/sécurité, obligations liées à l'embauche...

2) Accompagnement thématique sur la mise en oeuvre des actions RH prioritaires définies préalablement. Cet accompagnement peut être fait sur une demi-journée (4 heures) ou par tranche d'une heure. Les modalités de cet accompagnement peuvent être différentes en fonction des besoins.

MODALITES : Sur RDV 1h d'évaluation obligatoire et 4h de suivi.

LIEU : Dans les locaux de votre entreprise.

COÛT: Forfait de 600€ (financement par La Direccte à hauteur de 50%. Solde pris en charge par le Medef 44 pour ses entreprises adhérentes.)